



Travaux propriétaire ou locataire

Par **Magda51**, le **20/11/2018 à 15:47**

Bonjour, je n'ai pas de carrelage sur les murs autour de ma baignoire, évier et lavabo et cela fait 4 fois en 4 ans que mon frère me refait les murs enduits et peinture car avec les projections d'eau les murs s'abîment, puis-je demander à mon bailleur HLM de me poser du carrelage pour protéger les abords des points d'eau ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **20/11/2018 à 16:15**

bonjour,
l'obligation du bailleur est de vous louer un logement qui respecte les spécifications du logement décent prévues par le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent. Ce décret ne prévoit pas d'obligation pour le bailleur de poser du carrelage autour des points d'eau. Mais rien n'interdit de faire une demande à votre bailleur.
salutations